



DÉCISION DU PRÉSIDENT

(Prise en application des articles R 123-21 et R 123-22 du
Code de l'Action Sociale et des Familles)

N° CCAS_2019DC0062

OBJET : CCAS - ATTRIBUTION DES AIDES ALIMENTAIRES SEPTEMBRE 2019

Le président du Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS (Rhône),

VU les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n° 022/2014 du conseil d'administration du 29 avril 2014, portant délégation du conseil d'administration au président et au vice-président,

VU la délibération du conseil d'administration n° 023/2014 du 29 avril 2014 fixant le règlement intérieur,

VU la délibération du conseil d'administration n° 040/2014 du 13 novembre 2014 portant approbation du règlement de fonctionnement d'aide sociale facultative du CCAS de Corbas,

CONSIDÉRANT l'avis motivé d'un des membres désigné au règlement de fonctionnement d'aide sociale facultative,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'accorder des aides alimentaires aux familles en difficulté, sous forme de Chèque d'Accompagnement Personnalisé (C.A.P.), conformément au tableau ci-annexé pour un montant total de 120,00 € (cent vingt euros), soit 24 (vingt-quatre) CAP, pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2019.

ARTICLE 2 : L'aide est versée par l'intermédiaire de la régie d'avance.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil d'administration.

CORBAS, le 4 octobre 2019

C.C.A.S. De Corbas

Exercice 2019

BORDEREAU JOURNAL CHEQUES SERVICE 5 euros

Régie d'avances du mois du **septembre-19**
Centre Communal d'Action Sociale

Régisseur : Sophie STELMASZYK

Nombre de chèques en début de mois		181	905,00 €	904234028	904234208
Date	Nom Prénom	Nbre de chèques remis	Montant	N° du 1er chèque	N° du dernier chèque
6-sept.		16	80,00 €	904234028	904234043
30-sept.		8	40,00 €	904234044	904234051
	TOTAL	24	120,00 €		
Nombre de chèques en fin de mois		157	785,00 €		

Envoyé en préfecture le 04/10/2019

Reçu en préfecture le 04/10/2019

Publié le



ID : 069-266910413-20191004-CCAS_2019DC0062-AU

Envoyé en préfecture le 04/10/2019

Reçu en préfecture le 04/10/2019

Publié le



ID : 069-266910413-20191004-CCAS_2019DC0062-AU